REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES RéNoC-Eau EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU

30 JANVIER 2018

MEMBRES EN EXERCICE :

12

MEMBRES PRESENTS

09

Date de la convocation : 26 Janvier 2018

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2018-01

affichée le

OBJET: Approbation de l'urgence

L'an deux mille dix-huit, trente janvier à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le trente janvier deux mille dix-huit, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD;

| | Présent | Absent | Représenté |
|-------------------------------------|---------|--------|------------|
| M.AGLAS Dunière | | X | |
| M. BERNARD Jean-Luc | X | | |
| M ^{me} CARDOVILLE Prisca | X | | |
| Mme CHAULET Marie Denise | X | | |
| M. CORNEILLE Denis | X | | |
| M. CUIRASSIER Jocelyn | | X | |
| M.DAVILA Jacques | X | | |
| M. HILL Joseph | X | | |
| M. LYCAON Célestin | X | | |
| M. REINETTE Pierre | | Excusé | |
| M. SIOUMANDAN Rénalt | X | | |
| M ^{me} TRABON-SINAPAH Line | X | | |

RENDUE EXECUTOIRE, LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Célestin LYCAON

Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;



Vu la délibération n°CA-EAU-2016-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes;

CONSIDERANT que conformément à l'article 5.4 des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, le délai de convocation pour la tenue des séances du Conseil d'Administration est de cinq (5) jours francs ;

CONSIDERANT qu'en cas d'urgence ce délai peut être abrégé sans toutefois être inférieur à un jour ;

CONSIDERANT que les convocations ont été adressées dans un délai de (2) jours francs;

CONSIDERANT que les points à l'ordre du jour concernent des décisions urgentes et importantes à mettre en œuvre pour la clôture budgétaire – budget 2017 de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

Le Conseil d'Administration OUÏ l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres votants et un vote contre (M. DAVILA) ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER l'urgence quant à la nécessité de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour de la séance du trente janvier du Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau;

ARTICLE 2 : Le Président et le Directeur de la RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration. Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Jean-Luc BERNARD

ARD

ARD

COURRIER ARRIVÉ LE:

3 1 JAN. 2013

SPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE